



GALINFO

**Groupe alpin
luxembourgeois ***

**Février
2007**

R A N D O N N É E S

Samedi 3 février 2007: Marche de Nuit à Hespérange

Avec Bim Jomé Bim Jomé 23 67 60 95

Rendez-vous : à 19 h 30 au Café "Uelzechtdall" en face du parking de la poste : 389, route de Thionville à Hespérange : tél 36 51 70

Départ : à 20 h précises,
Balade au clair de lune.

Hameschmier à l'arrivée.



1. Randonnée 1-2

2. Escalade 2—

3. Neus 3

4. Compétitio

Rédaction:

Adresse Galinfo :
Nicole Speicher, 120,
route de Luxembourg
L-6562 Echternach
Tél. 72 60 93
E-mail : ga-
liste@pt.lu

Dimanche le 4 février 2007: Petite randonnée Lintgen

Avec Serge Wantz Tél : 320358 serge.wantz@education.lu



Rendez-vous et départ: soit 9 h 45 à Lintgen place de l'Eglise, soit à Plankenhaff (10h) ferme située sur la route située entre Lintgen et Weyer

Parcours : Plankenhaff, Fischbach, Meysenbourg, Larochette (midi à 12 h sur la place du centre dans l'un des cafés), Soup, Schitzbiert, Plankenhaff

Distance : 25 km **Dénivelé**: Faible **Evaluation****

Légende pour les randonnées:

* plus de 10 km

** plus de 20 km ou plus de 300 m de dénivelé

*** plus de 30 km ou plus de 600 m de dénivelé

**** plus de 40 km ou plus de 900 m de dénivelé

***** plus de 50 km ou plus de 1200 m de dénivelé

Dimanche le 11 février 2007: Grande randonnée: Troisvierges-Burg-Reuland

avec Ted Koenigsberger tél. 25 24 27 GMS 691 25 24 27

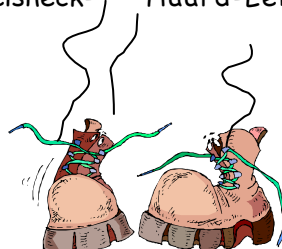
Rendez-vous: à 8h 00 en gare de Luxembourg, départ du train à 8h 15 arrivée à Troisvierges à 9 h 15

Départ : à Troisvierges à 9 h 15

Parcours: Troisvierges-Geidingerboesch-Buurgplatz-Lengelerlach-Leicihweg-Oudler-Burg-Reuland **Midi**: vers 13 h 15 au Café Pâtisserie Richter ou à l'Hôtel Val de l'Our. Burg Reuland-Rotheckburg-Stubach-Klöpelsheck- Haard-Leithum-Hougericht-Loumillen-Grouse Boesch-Troisvierges

Distance: 39 km **Dénivelé**: 715 m **Evaluation**: ***.

Cartes: 1.3;IGNB(56),IGNB(Burg-Reuland-Ouren)



Notre site internet
est: www.iip.lu/gal

« NEWS »

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AURA LIEU LE LUNDI 5 MARS AVEC UN VOYAGE AU COEUR DE L'ASIE CENTRALE



PRÉAVIS

Pour le mois

3 mars 2007: Marche de nuit avec Pit Kaiser à Kopstal
11 mars 2007: Grande randonnée au Helperknapp
17 mars 2007: Super randonnée .Troisvierges-Luxembourg
17 mars 2007 et 18 mars 2007 Troisvierges-Luxembourg en 2 jours aura lieu probablement
25 mars 2007: Petite randonnée SELON LES NARCISSSES.

ESCALADE.

ENTRAÎNEMENT DU VENDREDI: L'entraînement du vendredi pour jeunes est remplacé par des séances d'escalade libre jusqu' au mois de mai 2007. Responsables: NOUS CHERCHONS D'URGENCE 1 OU 2 RESPONSABLES. LA RÉOUVERTURE DE LA SALLE SERA INDIQUÉE SUR LE PANNEAU AU-

NOTRE FÉDÉRATION (FLERA) NOUS PROPOSE: CHAMPIONNAT NATIONAUX.

Vous trouvez ci-contre les informations sur

- **le championnat national de 2007 pour les minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans;** les fiches d'inscriptions et tous les autres détails ont été publiées dans le Galinfo du mois de janvier. N'oubliez pas que vous devez être en règle avec le programme des examens médico-sportifs obligatoires selon le calendrier également publié dans le Galinfo du mois de janvier.
- **NOTA BENE: IL Y A UNE ERREUR SUR LES DATES DE NAISSANCE DES MINIMES DANS LA LISTE DE LA FLERA: EST MINIME CELUI NÉ EN 1992 ET 1993.**
- **PAGE 4 CHAMPIONNAT POUR LES MICROBES, POUSSINS, BENJAMINS 12 FÉVRIER 2007**

PRÉAVIS

SKI DE RANDONNÉE DU 16 AU 18 MARS 2007

Il s'agit d'un stage pour débutants et confirmés en la matière. Accompagnement par guide et prise de charge de certains frais par la Flera. Contactez Jean-Jacques Reding Tél. 46 49 96 le plus rapidement possible.

STAGE INITIATION LONGUES VOIES AU MOIS DE MAI.2007

Au mois de mai aura lieu un **stage de 3 jours** ayant comme objectif de permettre aux grimpeurs avec une certaine expérience en falaise d'aborder des voies de plusieurs longueurs et d'apprendre les techniques y relatives (relais, points de protection mobiles, descente en rappel, retraite...) . (Détails suivront) Tous les intéressés sont priés de contacter dès à présent Jean-Jacques Reding au tél. 464996.

COLLECTIVE EN MONTAGNE

ÉTÉ 2007

BRIANÇONNAIS/MASSIF DES ÉCRINS

www.flera.lu



Les championnats nationaux de difficulté 2007

Date : 28 janvier 07

Lieu : Salle d'escalade Ettelbruck

Catégories féminines et masculines :

- Minimes (nés en 92/93)
- Cadets (nés en 91/90)
- Juniors (nés en 88/89)
- Seniors
- Vétérans (nés avant 1966)

Horaire : Ouverture salle 13h

Démonstration des voies de qualif : 13h45

Début compétition 14h

Finales vers 17h

Déroulement :

- 2-3 voies flash et 1 voie de finale à vue
- Mêmes voies pour Minimes et catégories féminines (5c- 6c)
- Mêmes voies pour Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans (6a- 7c)
- Escalade en tête pour toutes les voies
- Pour les qualifications les horaires de départ exact sont indiqués à l'avance

Ouvreur des finales : Stéphane Meuylemanns (B)

Licence sportive :

Tous les participants doivent avoir une licence sportive et donc être en règle avec le contrôle médico-sportif !

Inscription :

Seulement par la fiche d'inscription spécifique avant le 21 janvier 2007 à l'adresse suivante **FLERA B.P. 1938 L-1019 LUXEMBOURG**

Surclassement

Les cadets ou juniors désirant être surclassés en senior doivent faire une demande avec la fiche spécifique avant le 31 décembre 2006. Ils seront classés dans leur catégorie d'origine et dans la catégorie senior.

F.L.E.R.A.

bergere@pt.lu

BP 1938

jacques.lepesant@education.lu

L-1019 Luxembourg

Les championnats nationaux de difficulté 2007
Pour microbes, poussins, benjamins.-

Date : 11 février 07

Lieu : Salle d'escalade Steinsel - école primaire

Catégories féminines et masculines :

- Microbes (nés en 98/99)
- Poussins (nés en 96/97)
- Benjamins (nés en 94/95)

Horaire : Ouverture salle 9h

Démonstration des voies de qualif. : 9h30

Début compétition 9h45

Finales vers 13h

Déroulement :

- 2-3 voies flash et 1 voie de finale à vue
- Escalade en moulinette (assuré du haut) pour toutes les voies
- Pour les qualifications les horaires de départ exact sont indiqués à l'avance

Licence sportive :

Tous les participants doivent avoir une licence sportive et donc être en règle avec le contrôle médico-sportif ! (voir Galinfo du mois de janvier 2007

Inscription : Frais 5€ à payer sur place

✂-----

Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Club :

Année de naissance :

Catégorie :

(voir en fonction année naissance)

Sexe :

Nationalité :

Adresse :

Adresse email :

Autorisation parentale pour mineurs :

(Autorisation pour participer à la compétition et prélèvement éventuel lié au contrôle antidopage)

Signature du tuteur

A renvoyer dans les meilleurs délais et au plus tard pour le lundi, 4 février 07 à

FLERA

B . P. 1938

L-1019 LUXEMBOURG

Le participant doit être en règle avec le médico le jour de l'inscription à la compétition



FORMULAIRE DE DEMANDE

pour PERMIS D'ESCALADE ANNUEL 2007

conformément au règlement grand-ducal du 14 mars 2002 concernant la pratique de l'escalade en milieu naturel

Les demandes doivent être introduites au moins 15 jours avant les dates pour lesquelles le permis est demandé.

NOM: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Rue et No: _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Pays: _____

Fax / email: _____

Club d'escalade: GAL

Fédération: FLERA

A renvoyer au: Ministère de l'Environnement
18, Montée de la Pétrusse
L – 2918 Luxembourg

Art. 10: Le permis d'escalade est refusé si la demande est introduite dans le cadre d'une activité commerciale.
(*extrait du règlement grand-ducal du 14 mars 2002 concernant la pratique de l'escalade en milieu naturel*)

Règlement grand-ducal du 14 mars 2002 concernant la pratique de l'escalade en milieu naturel.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;

Vu l'article 2(1) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre ministre de l'environnement et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons

Art.1 er .La pratique de l'escalade est autorisée dans les seules falaises rocheuses désignées à l'annexe 1 du présent règlement.

Art.2.La pratique de l'escalade est soumise à l'obtention d'un permis d'escalade établi suivant les modalités fixées par le présent règlement.

Art.3.Le Ministre de l'Environnement peut interdire temporairement la pratique de l'escalade pour des raisons impératives relevant de la protection de la nature, l'administration des Eaux et Forêts entendue en son avis.

Art. 4.L'escalade ne peut être exercée qu'individuellement ou en cordée avec au maximum trois grimpeurs.

Les descentes en rappel en groupe sont interdites, ainsi que tout autre exercice de corde non conforme à l'escalade sportive.

Art.5.Le Ministre de l'Environnement peut interdire l'utilisation de la poudre de magnésie pour la pratique de l'escalade dans les rochers pour des raisons de la protection de la nature l'administration des Eaux et Forêts entendue en son avis.

Art.6.L'escalade sans permis d'escalade valable est interdite.

Art.7.Les permis d'escalade sont délivrés par le Ministre de l'Environnement.

Art.8.Au début de chaque année le Ministre de l'Environnement fixe le nombre de permis d'escalade pouvant être délivrés pour chaque période de l'année.

Les permis d'escalade sont établis à la journée ou à l'année.

Art.9.Pour l'obtention du permis d'escalade les intéressés doivent présenter une demande au Ministre de l'Environnement au moyen d'un formulaire mis à disposition par le Ministère de l'environnement.

Art.10.Le permis d'escalade est refusé si la demande est introduite dans le cadre d'une activité commerciale.

Art.11.Le permis d'escalade consistera en une carte de couleur verte portant les noms, prénoms, adresse et la date de naissance du titulaire, ainsi que les dates pour lesquelles le permis est accordé.

Art.12.Le permis d'escalade est strictement personnel et doit être présenté avec une pièce d'identité à toute réquisition des agents autorisés par la loi.

Art.13.Le permis d'escalade peut être retiré par les agents chargés de constater les infractions à la loi modifiée du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, en cas d'infraction à cette loi ou au présent règlement. Dans ce cas le Ministre fixe la durée pendant laquelle l'établissement d'un nouveau permis est refusé.

Art.14.Notre Ministre de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Pour le Ministre de l'Environnement,

Palais de Luxembourg,
le 14 mars 2002.

Le Secrétaire d'Etat,

Eugène Berger

Henri

Quelques informations utiles que vous trouvez sur Internet. Pas de garantie sur la qualité de la part du GAL

HORIZONMONTAGNE

Hameau de Pallusieux 08 - Pré Saint Didier Aoste Italy

Tel: +39 3336108056 www.horizonmontagne.com info@horizonmontagne.com <mailto:info@horizonmontagne.com>

Randonnées de ski, alpinisme hivernal etc..

ANDEEXPERIENCE

8, Hameau de Palleusieux - Pré Saint Didier Aosta Italie

Tel: +39 340 96 53 507 www.andeexperience.com

guides@isb.paknet.com.pk (grimper au Pakistan)

Adventure's Seller

Kyrgyzstan,

Bishkek, 720011 125-12, Chui avenueel/fax +996 312 29 53 74 Tel + 68 23 33 Tel + 68 25 55 E-mail: saleman@intranet.kg

Sobek Travel

Trekking & Adventure Company

Mt Ararat - Mt. Taurus - Mt. Kaçkar - Mt. Bolkar - Sail & Trek - Rafting -HORSE - VTT -SKI Address : Bor cad. Avanoglu apt. alti ,51100

NIGDE / TURKEY ; (388) 213 21 17 -232 15 07 Fax: (388) 232 49 04 Member of TURSAP Code : 1978 Group A

www.trekkinginturkeys.com <<http://www.trekkinginturkeys.com>>

www.cammount.net two weeks mountaineering 27th of march 2007 to the 9 of April 2007